

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mamoudzou, le 2 juillet 2018

L'ARS Océan Indien adopte le Projet de Santé 2018-2028 pour La Réunion et pour Mayotte

Le Projet de Santé constitue la feuille de route de l'ARS Océan Indien et de ses partenaires pour améliorer la santé des mahorais et des réunionnais pour les dix prochaines années. Dix-huit mois de travaux, d'échanges et de concertations ont été nécessaires à son écriture, avec le concours des acteurs de santé, des associations d'usagers et des pouvoirs publics de La Réunion et de Mayotte. Défini autour de huit orientations stratégiques, ce Projet de Santé a été arrêté le 29 juin 2018 par François MAURY, Directeur général de l'ARS Océan Indien. Des premières mises en œuvre interviendront dans les prochains mois.

— Qu'est-ce-que le PRS ?

>> Une ambition partagée pour la santé de la population

Le Projet de Santé (PRS) Réunion-Mayotte 2018-2028 définit les objectifs d'amélioration de la santé des populations des deux îles et les évolutions nécessaires de l'offre de soins, de la prévention et de l'accompagnement médico-social pour y répondre. En cohérence avec la Stratégie Nationale de Santé (SNS), il constitue le cadre d'actions de l'ARS Océan Indien (ARS OI) et de l'ensemble des acteurs de santé, pour les dix prochaines années.

Ce PRS comporte des volets propres à Mayotte, qui constituent le Projet de Santé de Mayotte, conformément aux annonces gouvernementales.

>> Un projet co-construit avec l'ensemble des acteurs du système de santé

Après un diagnostic de l'état de la situation sanitaire à La Réunion et à Mayotte, des débats publics ont permis de définir les priorités de santé pour les 10 ans à venir. Plus de 60 ateliers ont été organisés sur les deux îles avec l'ensemble des acteurs de santé. Au terme d'une large concertation et d'une phase de consultation riche en débats, François MAURY, Directeur général de l'ARS Océan Indien, a arrêté le PRS le 29 juin 2018.

>> Une évolution majeure de l'offre de santé

Le Projet de Santé porte une profonde évolution de l'offre de santé :

- **La prévention avant et pendant la maladie :**

Adopter des comportements favorables à sa santé dès l'enfance, et les adapter tout au long de la vie, prévenir les risques sanitaires, se protéger par la vaccination, accéder précocement aux dépistages, contribuent fortement à réduire les maladies et ou à en diminuer les conséquences et complications. La prévention, individuelle et collective, doit donc désormais mobiliser l'ensemble des acteurs de santé, des patients, mais aussi la société civile, bien au-delà des seuls soignants.

- **Le patient, acteur de son parcours de santé :**

Le patient, particulièrement lorsqu'il est touché par une maladie chronique ou un handicap avec lesquels il devra composer toute sa vie, doit bénéficier d'une coordination et d'une continuité d'intervention des différents professionnels de santé. Pleinement acteur de sa santé, il doit se voir proposer des soins et une prévention adaptés. Les acteurs de santé, libéraux ou des centres de références et de consultations, doivent donc organiser leurs interventions et leurs complémentarités pour proposer de véritables parcours de santé, adaptés à l'autonomie de chaque patient.

- **La révolution du numérique et de l'innovation en santé :**

Le numérique offre des possibilités nouvelles pour chaque personne d'accéder à ses données de santé, et de décider de les partager avec l'ensemble des professionnels de son choix ; il peut faciliter fortement la coopération entre les équipes de soins, et le lien entre la ville et l'hôpital. Il permet de bénéficier d'expertises médicales et soignantes à distance. Il renouvelle aussi la diffusion des messages de santé, et renouvelle la prévention par la mobilisation d'internet et des réseaux sociaux. Plus généralement, l'innovation en santé sera soutenue, entraînant des modifications profondes dans l'exercice des professionnels de santé, et donnant au patient une plus grande maîtrise de son parcours de santé.

— **Les documents composant le PRS**

>> **Un Cadre d'Orientations Stratégiques (COS) à 10 ans**

Il fixe les huit orientations stratégiques prioritaires pour améliorer la santé de la population et le fonctionnement du système de santé :

- La santé des femmes, des couples et des enfants
- La préservation de la santé des jeunes
- La santé nutritionnelle
- La qualité de vie et la santé des personnes âgées et des personnes handicapées
- La promotion et la protection de la santé mentale
- La prévention et la prise en charge des maladies chroniques
- L'environnement au service de la santé
- Le renforcement de la veille sanitaire et de la réponse aux situations exceptionnelles en territoire insulaire

>> **Un Schéma de santé (SRS), décliné en 5 volets (2018-2023)**

Les orientations stratégiques définies dans le COS sont déclinées en objectifs opérationnels, avec des actions à conduire pour les cinq prochaines années. Il définit les évolutions attendues de l'offre de soins, de la prévention et des accompagnements médico-sociaux. Il porte également des orientations sur la disponibilité et la formation des professionnels de santé, la e-santé et l'innovation, la veille et la sécurité sanitaire.

>> **Un Programme pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS), décliné en 2 volets (2018-2023)**

Défini pour 5 ans, il vise à réduire les inégalités sociales de santé, en définissant des actions spécifiques à destination des personnes vulnérables ou en grande précarité. Il associe toutes les institutions contribuant à la cohésion sociale et à la lutte contre l'exclusion.

— **Les premiers chantiers lancés par l'ARS OI et ses partenaires**

Le Projet de Santé sera mis en œuvre dès son adoption. Il portera la mise en œuvre des annonces gouvernementales en faveur du développement de la santé à Mayotte : soutien à la restructuration du CH de Mayotte, augmentation des moyens dédiés du Fonds d'Intervention Régional, suppression du reste à charge pour les assurés sociaux sous condition de ressources dans l'attente de l'extension de la CMUC.

Plusieurs chantiers seront ainsi ouverts ou poursuivis dans les prochains mois à Mayotte :

- **Droits et rôle des usagers** : organisation d'une journée, avec les associations d'usagers de la santé et les professionnels, pour promouvoir le rôle des patients comme acteur de leur santé et de leurs soins, et renforcer la connaissance de leurs droits ; mise en place d'une maison des usagers
- **Ouverture de consultations programmées** : mise en place de consultations sur rendez-vous pour les assurés sociaux, dans les centres de références et de consultations du CH de Mayotte
- **Augmentation de moyens dédiés à la prévention** : doublement du Fonds d'Intervention Régional, à la main de l'ARS, pour le financement d'actions de prévention et de promotion de la santé, soit l'abondement de 7,8 M€ supplémentaires sur les années 2018 et 2019 pour Mayotte
- **Promotion de la santé communautaire** : formation des acteurs mahorais à la santé communautaire, et mise en place d'un diplôme universitaire avec le Centre Universitaire et de Formation de Dembeni

- **Attractivité et fidélisation des professionnels de santé** : adoption d'un plan d'actions favorisant l'installation de professionnels de santé à Mayotte, et l'accès des mahorais aux formations en santé ; création de 30 postes d'assistants partagés pour le CH de Mayotte
- **Restructuration et extension du Centre Hospitalier de Mayotte** : définition du programme de modernisation et d'augmentation capacitaire du CH de Mayotte, qui bénéficiera d'un soutien financier national à l'investissement (172 M€, en complément d'une première aide aux investissements urgents de 20 M€)
- **Développement de l'offre de soins hospitalière** : ouverture d'autorisations pour les activités de médecine, chirurgie et de maternité, afin de permettre l'implantation d'un nouvel établissement de santé, complémentaire du CH de Mayotte
- **Renforcement des accompagnements pour les personnes en situation de handicap** : publication prochaine de plusieurs appels à projet pour de nouvelles capacités d'établissements et services médico-sociaux à Mayotte (6 M€ de crédits nouveaux)
- **Mise à niveau de la Protection Maternelle et Infantile** : mise en œuvre des financements nationaux alloués au Conseil Départemental de Mayotte, sous l'égide du préfet de Mayotte, pour disposer d'un service de PMI modernisé, doté de professionnels de santé, et agissant en complémentarité du CH de Mayotte pour le suivi des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans.



>> L'ensemble des documents du PRS 2018-2028 (COS, SRS, PRAPS, plaquette de présentation) sont consultables sur le site internet de l'ARS :

www.ocean-indien.ars.sante.fr

Contact Presse :

Cybèle FOOLCHAND

☎ 02 69 61 83 03 - 📠 06 39 66 15 59

✉ [Envoyer un courriel](mailto:ars@ars.sante.fr)

L'ARS Océan Indien agit pour la santé
à La Réunion et à Mayotte

